RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Inserm
La science pour la santé
From science to health

Le Pôle Infrastructures
Institut thématique Technologies pour la Santé

Mission accompagnement
Création ou Renouvellement des Unités de Service

Le Pôle Infrastructures s'est doté d'une Mission Accompagnement pour analyser les demandes de création ou de renouvellement d'US. Cet accompagnement se déroule en phase avec l'évaluation des demandes de labélisation Inserm des unités de recherche de la vague universitaire correspondante.

Après échanges avec le Pôle Infrastructures pour les demandes de création, les porteurs de demande de création ou renouvellement d'US sont invités à déposer leur dossier sur EVA3 :

https://www.eva3.inserm.fr/create *:*

- formulaire à renseigner en ligne
- documents à télécharger et à compléter : Fiche Résumé, Fiche Administrative, Fiche CV du responsable de l'US, Fiche Auto-analyse
- documents complémentaires à déposer en annexe comme les plans de masse des locaux, l'organigramme (responsables de plateforme, membres du comité orientation stratégique et du comité des tutelles-partenaires) etc.

La Mission Accompagnement est composée de :

- Bureau du Pôle Infrastructures : Valérie Thibaudeau (responsable), Agnès Le Bon, les membres du Pôle Infrastructures (Inês Amado, Daniel Fagret, Serban Morosan, Brigitte Rault, Pascale Thierry), un chargé de missions représentant chaque Institut thématique
- un représentant de département de l'Inserm :
  - Affaires financières (DAF)
  - Evaluation et suivi des programmes (DESP)
  - Partenariat et relations extérieures (DPRE)
  - Ressources humaines (DRH)
  - Système d'information (DSI)
- deux représentants du conseil scientifique :
  - un représentant chercheur
  - un représentant Ingénieur /Technicien

La Mission Accompagnement se réunit deux fois par an :

- réunion de préparation des visites (suite à l'examen des dossiers déposés)
- réunion de validation des recommandations

Instruction des dossiers par la Mission Accompagnement

Après validation des dossiers déposés, deux rapporteurs pour chaque US sont identifiés parmi les membres du bureau du Pôle (des experts extérieurs peuvent être nommés si nécessaire) et la composition des comités de visite est définie.

- Etape 1 : instruction du dossier

La première étape consiste en un examen attentif des dossiers et chaque rapporteur renseigne une fiche Rapporteur.

L'ordre du jour et les points à aborder lors de la visite sur site sont alors identifiés lors de la réunion de préparation de visite de la mission Accompagnement

- Etape 2 : visite

Les comités de visite sont composés :

- des responsables du Pôle Infrastructures et de la Mission Accompagnement et d'au moins un rapporteur du bureau du Pôle Infrastructures
- 1 à 2 autres membres de la Mission d'accompagnement si pertinents pour la visite
- le délégué régional Inserm ou son représentant
- des représentants des cotutelles (Université, CNRS, et autres le cas échéant)

Un rapport de visite est proposé par les rapporteurs. Ce rapport doit faire état de l'activité (spécificités particulières, caractères innovants…), l'organisation, les effectifs, la gouvernance, la gestion, les évolutions proposées etc.

La Mission Accompagnement finalise, lors de sa deuxième réunion, les propositions de recommandations qui seront présentées à la direction générale par la responsable du Pôle infrastructures

Contacts : pole-infrastructures@inserm.fr
Valérie Thibaudeau : valerie.thibaudeau@inserm.f -+33 (0)6 24 39 13 25

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Inserm

La science pour la santé
From science to health

Création et renouvellement Unités de service

